

DEPARTEMENT
DE L'AIN

ARRONDISSEMENT
DE NANTUA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du dix-huit décembre deux mille vingt-cinq

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni sous la Présidence de Madame Véronique RAVET, Maire

Date de convocation :
11-12-2025

Date du Conseil :
18 – 12 - 2025

MEMBRES	PRÉSENTS	POUVOIRS	Votes Exprimés
27	22	2	24

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTON V. - PICHON H. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - BOURGEON A. - BARBERIS P. - KILIC D - YILMAZ Y. - RHODET F. - PERDRIX T. - BARBIER M. - HASSOUN K. - MOREIRA J. - LADRE R.

Objet :

FORÊT –
Programme des
coupes de bois
2026

Procuration est donnée par BOURDONNAY C. à RAVET V.

Procuration est donnée par DE MATOS C. à NIOGRET C.

Absents : ARMETTA C. - PARIS-CADET J. - GROSSIORD A.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Thierry PERDRIX est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : V. RAVET

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des préconisations de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Elle propose de suivre les recommandations ONF et de mettre à la vente les bois selon les tableaux suivants :

Parcelle	Type de coupe	Surface en Ha	Volume présumé m3	Année prévue en gestion	Proposition	Commercialisation
18	Irrégulière	12	431	2026	Suppression Csq chablis / dépérissage	/
11	Irrégulière	14.1	282	2026	2026	Vente avec mise en concurrence sur pied

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Le Conseil, Après en avoir délibéré, **22 voix pour et 2 voix contre**

VALIDE le présent programme de coupe de bois.

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents s'y rapportant.

Secrétaire de séance,
Thierry PERDRIX

Le Maire,
Véronique RAVET

Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20251218-07/12/2025_12_25_08-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

